

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le 29 mars, les membres de l'Assemblée Délibérante du PETR Pays Tolosan dument convoqués, se sont réunis à 18 h 30 dans la salle polyvalente de Launac.

**Votants :**

**CCSGCC:** Nicolas ALARCON, Chantal AYGAT, Marie-Laure BAVIERE, Jean BOISSIERES, Roland CLEMENCON, Alain CLUZET, Denis DUJONG, Jean-Claude ESPIE, Jean-Louis FLORES, Gérard JANER, Jean-Luc LACOME, Gilles MARTIN, Joël MELAC, Christian OUSTRI, Serge BAGUR

*Nombre de délégués: 47*

*Quorum: 24*

*Date de convocation: 21-03-2017*

**CCCB :** Henri AMIGUES, Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Sabine GEIL-GOMEZ, Frédéric MARTIN, Eugène NKONGUE, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI

**C3G :** Jean-Noël BAUDOU, Jean-Louis BOURGEOIS, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, André FONTES, Brigitte GALY, Philippe SEILLES

*Membres présents: 37*

*Pouvoirs: 02*

**CCF :** Guy NAVLET, Daniel DUPUY, Philippe PETIT, Sylvain PINEAU, Jean-Paul VASSAL, Gilbert COMBIER,

**CCVA :** Jean-Marc DUMOULIN

**Absents ayant donné pouvoir:** Nicolas ANJARD, Janine GIBERT

**Domaine : Finances**  
**Délibération n°: 17/49**

**Objet : Compte de Gestion 2016**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Et,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant

- que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Président propose au vote l'approbation du Compte de Gestion du trésorier syndical pour l'exercice 2016.

Entendu l'exposé du Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le Compte de Gestion du trésorier syndical pour l'exercice 2016.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 29 mars 2017.

Le Président



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 29 mars 2017  
Au registre sont les signatures